

Attentat contre Habyarimana : première audition de Rose Kabuye

@rib News, 29/01/2009 - Source Associated Press La responsable du protocole du président rwandais Paul Kagame, Rose Kabuye, a été entendue mercredi pour la première fois depuis sa mise en examen en novembre 2008 par les juges d'instruction antiterroristes français en charge de l'enquête sur l'attentat contre le président rwandais Juvénal Habyarimana en avril 1994, ont indiqué ses avocats, Mes Lev Forster et Bernard Maingain. Mme Kabuye "est totalement innocente et, pour la première fois, elle a pu donner sa version des événements et contribuer à la manifestation de la vérité", a déclaré Me Maingain.

Elle a été mise en examen le 20 novembre pour "complicité d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste" et laissée en liberté sous contrôle judiciaire lui interdisant de quitter la France. Elle a pu cependant regagner le Rwanda pour les fêtes de Noël avant de revenir le 10 janvier à Paris. L'audition a débuté mercredi matin avec une interruption pour le déjeuner et s'est terminée aux alentours de 17h. Rose Kabuye, 47 ans, major dans l'armée patriotique rwandaise, est soupçonnée d'avoir hébergé le commando du Front patriotique Rwandais (FPR) avant l'attentat du 6 avril 1994 contre le président rwandais. "Elle a pu fournir une série de précisions et d'informations qui ne semblent pas avoir été prises en compte auparavant", a souligné Me Maingain. De source judiciaire, on précise qu'elle a été interrogée sur son enfance jusqu'aux accords d'Arusha (1993) qui voyaient un gouvernement de transition. Elle ne s'est pas encore expliquée sur les faits pour lesquels elle est poursuivie. Mme Kabuye avait été interpellée le 9 novembre à Francfort en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis par la France, avant d'être transférée dans la foulée en France. Son arrestation avait mis à mal les relations diplomatiques entre Paris et Kigali, nombre d'observateurs se demandant cependant si les autorités rwandaises n'avaient pas sacrifié volontairement Rose Kabuye pour avoir accès à un dossier judiciaire qui lui était alors interdit. Mme Kabuye faisait partie des neuf Rwandais visés par des mandats d'arrestation internationaux émis par le juge d'instruction antiterroriste Jean-Louis Bruguière, précédemment en charge de cette enquête. Outre Juvénal Habyarimana, onze personnes, dont le président burundais Cyprien Ntaryamira, sont mortes dans cet attentat, considéré comme l'élément déclencheur du génocide. La justice française a ouvert une enquête en 1998 à la suite de la plainte familles françaises des trois membres de l'équipage de l'avion présidentiel.